

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.		
2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 ^m »		
7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »		2 » 48 ^m soir.		

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 50^m soir.)

Train de soire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 13 Juillet.

La Convention Anglo-Russe.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Les Russes, n'ont pas paru surpris de la convention relative à l'île de Chypre, le comte Schouvaloff étant informé, depuis trois semaines déjà, du traité intervenu entre la Turquie et l'Angleterre.

D'où il suit qu'au déplaisir d'éprouver une surprise désagréable, nos plénipotentiaires ont dû ajouter celui d'être seuls à éprouver cette surprise. On a toujours mauvaise grâce à paraître ignorer le secret de la comédie. Heureusement que les autres plénipotentiaires étaient trop bien élevés pour jouir ouvertement de l'effacement de nos diplomates et pour leur adresser, en manière de raillerie, le mot de Cacambo au trop confiant Candide : « Eh ! vous êtes toujours étonné de tout ! »

Donc nos diplomates ont été surpris, et nous n'hésitons pas, en ce qui nous concerne, à les féliciter de leur candeur. On les a estimés assez, eux et le pays qu'ils représentent, pour ne les point mettre dans la confidence de la petite affaire que l'on préparait. Nous n'y voyons, encore une fois, que des motifs de félicitation pour eux et pour nous.

Toutefois il ne saurait convenir plus longtemps à un pays tel que le nôtre de jouer la surprise dans les réunions diplomatiques européennes. Nous ne nous demanderons pas si, d'autres diplomates ne se seraient pas montrés plus pénétrants que ceux qui représentent la France à Berlin, tout personnellement distingués qu'ils soient ; nous ne nous demandons pas si des fautes n'ont pas été commises depuis que le ministère des affaires étrangères a passé des mains de M. le duc Decazes dans celles de son honorable successeur.

Nous ne nous demandons pas non plus s'il n'aurait pas mieux valu persévérer dans la politique si constamment suivie pendant quatre années par le dernier ministre des affaires étrangères ; s'il n'aurait pas mieux valu rester fidèle, par exemple, aux sympathies et aux amitiés qu'il avait su nous concilier. Qui sait ? Quand nous n'aurions dû à ces sympathies et à ces amitiés que d'être tenus un peu plus au courant de ce qui se passait que nous ne l'avons été, est-ce que cela n'aurait pas mieux valu que de n'arriver au Congrès que pour y donner des marques de surprise ou pour y émettre en faveur de la Grèce des propositions renouvelées de Casimir Delavigne et des *Messéniennes* ?

Nous ne voudrions pas qu'on se méprit sur notre pensée. Nous tenons grand compte à nos plénipotentiaires du courage et du tact avec lequel ils ont rempli un rôle ingrat et difficile. Mais il y a une leçon à dégager de la difficulté même de leur rôle et de leur situation.

Notre pays n'a pas de politique extérieure arrêtée et définie. Il n'a pas d'alliances traditionnelles, ou pour mieux dire, il flotte entre les systèmes les plus opposés. Il n'a ni but, ni plan tracé. Il s'est dès lors présenté au Congrès sans savoir exactement ce qu'il voulait, et aussi dès lors sans avoir aucune chance de nouer partie pour son compte avec aucune des puissances présentes.

Ajoutons que notre diplomatie est encore sous l'influence non pas seulement des revers que nous avons subis, mais des idées qui ont amené ces revers. Notre diplomatie est encore, trop imbue des idées fausses sur les nationalités et sur l'assistance que la France doit aux populations opprimées ou prétendues telles. Le peu d'action que nous avons exercé sur les délibérations du Congrès a été dirigé dans ce sens. Nos plénipotentiaires ont oublié que, dans la situation qui nous est faite aujourd'hui en Europe, la seule politique que nous ayons à pratiquer est une politique exclusivement et rigoureusement personnelle. Pensons à nous, soyons égoïstes pour la France ; faisons, en un mot, ce que font toutes les nations de la terre.

L'article suivant du *Journal des Débats*

contient les plus curieux aperçus avec des renseignements tout à fait imprévus :

Voilà donc la surprise que nous ménageait lord Beaconsfield ! Depuis quelques jours déjà, on parlait de négociations secrètes entre M. Layard et les ministres turcs. Le mystère était soigneusement gardé ; on savait bien que quelque chose se préparait, mais qu'il tout le monde l'ignorait. Nous demandions nous-mêmes si lord Beaconsfield avait par hasard déposé son plan chez un notaire et devait l'y laisser. Non, M. Disraeli l'avait déposé dans un roman où il a dormi trente ans et plus, et d'où il sort aujourd'hui pour entrer dans le domaine des réalités. Le roman de M. Disraeli s'appelait *Tancred* ou la *Nouvelle Croisade*. C'est une de ces œuvres singulières, mêlée de mysticisme, de passion et d'aventures, profondément originale comme tout ce qui est sorti de la plume de ce romancier homme d'Etat. La postérité seule pourra juger lord Beaconsfield ; pour nous, suivant le mot de Pascal sur l'homme, nous ne nous chargeons pas de « démêler cet embrouillement. » Le succès justifiera-t-il des entreprises ainsi conduites ? L'événement, au contraire, les condamnera-t-il ? C'est ce que nous ne savons pas ; mais ce qui est sûr, c'est que lord Beaconsfield, au milieu de l'uniformité qui caractérise presque tous les hommes de notre temps, n'est pas un esprit vulgaire ; il échappe aux nomenclatures communes, et lui aussi se présente à ses contemporains comme une énigme bien difficile à déchiffrer.

Mais revenons à son livre : nous parlerons de son dernier coup de théâtre lorsque nous en connaîtrons mieux les détails. L'action du roman ne vaut guère la peine d'être racontée ; tout l'intérêt est dans les rêveries auxquelles le héros se livre, et auxquelles l'auteur ne paraît pas avoir renoncé. Tancred est un Anglais qui va chercher en Asie le « mystère de l'Orient. » Il finit par tomber amoureux d'une juive qui se nomme Eva, et bientôt il voit dans l'alliance intime de l'élément anglo-saxon et de l'élément sémitique le principe qui doit régénérer le monde. La régénération, comme autrefois, viendra de l'Orient. « Quand l'Asie est dans la décadence, dit-il, l'Europe est dans la confusion. » Que faut-il donc faire pour tirer l'Asie de la décadence et l'Europe de la confusion, puis que les deux termes sont corrélés ? Ici, nous citons textuellement. « Que la reine d'Angleterre réunisse une grande flotte, qu'elle se fasse accompagner par toute sa cour et par les personnages les plus importants du pays et qu'elle transporte le siège de son gouvernement de Londres à Delhi. Là, elle trouvera un immense empire tout fait et tout prêt, une armée de premier ordre et des revenus considérables. La Syrie et l'Asie-Mineure reconnaîtront l'impératrice des Indes comme leur souveraine et lui assureront les rivages du Levant. Quand elle en aura l'envie, elle aura Alexandrie, de même qu'aujourd'hui elle a Malte. Cela se fera aisément. Ainsi serait créé le plus grand empire qui ait jamais existé, car la seule partie difficile de l'œuvre, la conquête de l'Inde dans laquelle Alexandre-le-Grand a échoué, est déjà faite. » Il y a, nous le répétons, plus de trente années que ces lignes sont écrites, et ceux qui les avaient lues n'en avaient sans doute pas éprouvé grande impression, mais l'esprit où toutes ces idées ont pris naissance en a conservé une ineffaçable empreinte. La reine d'Angleterre s'appelle maintenant impératrice des Indes ; son fils, le prince de Galles, a été recevoir à Delhi les hommages des princes du nouvel empire ; la fiction, sur bien des points, est devenue de l'histoire ; Alexandrie reste à l'Egypte, mais voilà l'île de Chypre qui tombe entre les mains des Anglais ! Que vaut-il mieux, d'Alexandrie ou de Chypre ? L'Egypte serait peut-être encore plus un embarras qu'une ressource, Chypre est une admirable station qu'on peut facilement convertir en un grand établissement militaire et maritime. L'équilibre du monde politique se déplace et semble tourner,

comme la planète, d'Occident en Orient. Ce que Malte était autrefois au centre de la Méditerranée, Chypre peut le devenir à l'est. On ne saurait nier qu'en abandonnant les principes généraux pour ne songer qu'à l'intérêt particulier de l'Angleterre, lord Beaconsfield n'ait habilement calculé ses mouvements et qu'il n'ait mis la main sur une belle proie.

Le *Temps* répondant à tout ce qui a été dit pour ou contre la cession de Chypre aux anglais dit : Il ne saurait être question d'une rupture de l'équilibre européen, puisqu'il s'agit essentiellement ici de l'Asie et de la rivalité de l'Angleterre et de la Russie dans les régions éloignées. La seule chose qu'on pourrait alléguer avec quelque apparence de raison, c'est que la nouvelle acquisition de l'Angleterre confirme et accroît la domination de cette puissance dans la Méditerranée, c'est-à-dire dans une mer où nous sommes les principaux riverains. Mais n'est-il pas vraiment un peu tard pour nous de nous inquiéter de la domination anglaise dans la mer qui baigne notre province et notre Algérie ; n'est-il pas un peu étrange d'afficher des préoccupations pour le canal de Suez et l'Egypte, lorsqu'il s'agit d'une puissance navale avec laquelle nous n'avons certes pas l'intention de rivaliser et qui possède déjà Malte et Gibraltar ?

Ajoutons à cela que l'Angleterre n'est pas une nation conquérante et agressive, que son action ne s'exerce aujourd'hui que dans l'intérêt du commerce, de la paix, des libertés publiques et de la civilisation. Mais cela même n'est pas encore dire assez. L'alliance de l'Angleterre, que nous avons toujours regardée comme l'alliance naturelle de la France, ne nous a jamais été à la fois si indiquée et si nécessaire qu'aujourd'hui. Ce n'est pas lorsque le lien des trois empires vient de se resserrer par le règlement de la question turque, que nous devons montrer des susceptibilités irréfléchies envers une nation qui a besoin de nous comme nous avons besoin d'elle, et de qui nous pouvons beaucoup attendre sans avoir rien à craindre.

Le Congrès.

Berlin, 10 juillet.

La Russie a fini par remporter la victoire. Batoum lui reste définitivement et devient un port de commerce, ainsi qu'il a été convenu. En traçant les frontières de la ville on a éliminé l'élément taze de la juridiction russe. Pour l'Arménie, on a adopté l'article 16 du traité de San-Stefano en invitant la Porte ottomane à se mettre en rapports avec les délégués arméniens pour élaborer un statut organique qui sera soumis ensuite à l'examen et à la sanction des puissances. L'Angleterre surveillera et contrôlera l'application de ces réformes en vertu du protectorat qu'elle va exercer en Asie-Mineure conformément au traité d'alliance défensive conclu entre le Sultan et la Reine d'Angleterre.

La question de l'évacuation des troupes russes stationnant dans les environs de Constantinople et hors de la Roumélie a été également abordée ; mais aucune décision définitive n'a été prise. On s'en occupera dans la séance de demain. Le Congrès s'est occupé ensuite de la lecture du rapport élaboré par la commission chargée de la rédaction de l'instrument de paix. Le traité pourra être signé dans la séance de samedi. Puis il y aura un grand dîner de gala chez le prince impérial, et, dimanche, la plupart des plénipotentiaires quitteront Berlin.

Il est inutile de vous dire quelle impression a produite ici la nouvelle annonçant la cession de l'île de Chypre à la Grande-Bretagne et

quelle importance on attache à juste titre à la victoire diplomatique remportée par le cabinet anglais. En tenant secret pendant plus d'un mois le traité qu'il avait conclu avec la Porte, lord Beaconsfield a laissé aux Russes le temps de formuler toutes leurs prétentions, de dévoiler leurs convoitises et de mesurer par conséquent l'espace qu'ils avaient à parcourir pour reculer, de concessions en concessions, jusqu'à un échec final qui est d'autant plus significatif.

On avait répandu ce matin le bruit que les plénipotentiaires français attendaient des instructions de Paris pour adresser une interpellation au sujet de l'île de Chypre. Je ne puis rien vous dire de positif à ce sujet ; mis il me paraît impossible que la question puisse être soulevée. Le traité anglo-turc est en dehors du traité de San-Stefano et ne peut ainsi être soumis à une discussion au milieu du Congrès.

Berlin, 10 juillet.

Suivant des informations puisées aux meilleures sources, le succès des délégués anglo-français en ce qui concerne la question financière est purement platonique. Le Congrès semble n'avoir eu aucune intention de traiter à fond la question financière turque. La regardant comme purement intérieure. Il est possible que la diplomatie des pays les plus directement intéressés exercera une action sur la Porte ; mais sera en dehors du Congrès.

On croit généralement que le traité sera signé samedi. Quelques plénipotentiaires quitteraient Berlin dès dimanche soir. Lord Beaconsfield, malade, n'a pu assister à la séance d'aujourd'hui, qui a été consacrée à régler quelques points secondaires et à la lecture des travaux de la commission de rédaction. On a cru que lord Beaconsfield informerait le Congrès de la convention signée avec la Porte. C'était une erreur. Un tel arrangement est en dehors des attributions du Congrès, qui avait dans son programme le devoir de considérer seulement les faits résultant de la guerre et du traité de San-Stefano. Les avis sont partagés relativement aux conséquences de l'occupation de l'île de Chypre.

Jedi, à la Bourse, on a répandu le bruit d'une protestation qui aurait été formulée dans le sein du Congrès par M. Waddington, au nom du gouvernement français, contre le traité anglo-turc, et l'occupation de l'île de Chypre, qui en est la conséquence.

Nous n'avons pas besoin de déclarer que cette nouvelle est de pure invention ; elle a sans doute pris origine dans un article publié ce matin par la *Republique française*, et conseillant, faute de mieux, une protestation des puissances dissidentes et même de la France seule.

Nous croyons savoir que le gouvernement français ne songe point à protester et qu'aucune instruction de ce genre n'a été transmise à M. Waddington.

Enfin, ainsi que l'a déjà déclaré notre correspondant de Berlin, qui réitère aujourd'hui ses informations, l'affaire du traité anglo-turc ne sera évoquée ni de près ni de loin au Congrès.

(Liberté).

Le Français publie les informations qui suivent, dont l'exagération est manifeste, mais qui ont préoccupé l'opinion :

Est-ce que nous ne sommes pas menacés d'un nouveau coup de théâtre plus dramatique encore que le mémorandum du 30 mai et que le traité du 4 juin ? Est-ce que M. de Bismarck ne va rien demander pour récompense du « courtage honnête » dont il s'était chargé et dont il s'est acquitté, nous disent les journaux du chancelier, à « la satisfaction générale » ? Le silence gardé jusqu'à présent par le président du congrès ne cache-t-il rien ? L'Univers signale comme « imminente la publication » d'un traité d'union douanière entre l'Allemagne et la Hollande, qui aurait pour effet l'entrée du royaume des Pays-Bas dans l'empire allemand. D'après l'Univers, « le récent voyage du roi de Hollande à Weimar, et le séjour du prince des Pays-Bas à Berlin se rapporteraient à la conclusion de ce traité. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans le bruit dont l'Univers se fait l'écho. »

Berlin, 11 juillet.

Plusieurs décisions intéressantes ont été prises aujourd'hui par le congrès et formeront une annexe au traité. D'abord on a décidé la formation d'une commission financière pour examiner les droits des créanciers de la Turquie et chercher la solution la plus avantageuse à ces créanciers et en même temps les plus en rapport avec les ressources de la Porte. Cette commission siégera à Constantinople, ses membres seront choisis par les puissances. Ensuite le congrès a inséré dans le traité, afin de lui donner toute sa portée, une clause portant que l'Europe interviendra si la Turquie et la Grèce ne peuvent s'entendre sur les rectifications de frontières spécifiées.

Il est également inséré dans le traité que les puissances recommandent à la Porte d'assurer à l'Arménie un bon gouvernement, conformément aux termes du traité de San-Stefano, mais dans un langage plus précis.

La demande formulée par la Porte relativement à la capitalisation de l'arriéré du tribut de la Serbie et de la Roumanie a été rejetée.

On considère que ces principautés ont acquis leur indépendance par la force des armes et qu'elles sont dégagées de toute obligation pécuniaire à l'égard de la Turquie.

Le point le plus important de la séance a été une proposition apportée par le prince Gortchakoff, d'après laquelle la surveillance du traité de Berlin serait réservée à une commission européenne. Le chancelier russe était soutenu par MM. le prince de Bismarck et le comte Andrassy, mais M. Waddington s'est vivement élevé contre la mesure proposée, mesure qui autoriserait, a-t-il dit, une continuelle ingérence aussi inutile que vexatoire dans les affaires de la Turquie. Les délégués anglais et italiens s'étant joints à lui, sa résistance a fini par prévaloir. La lecture du traité est presque achevée. Tout sera fini demain soir et la signature aura donc lieu certainement samedi.

Je dois ajouter qu'en ce qui concerne l'île de Chypre, l'Angleterre a fourni à la France des garanties formelles, lesquelles, lorsqu'elles seront connues, seront acceptées comme une ample satisfaction.

Les candidats officiels du 7 juillet.

Les journaux bonapartistes essayant d'expliquer l'insuccès de leurs principaux candidats, parlent du cynisme avec lequel s'est établie la candidature officielle.

Nous leur signalons le fait suivant :

Dans l'arrondissement de Château-Chinon, où M. d'Espeuilles vient d'être élu contre M. Gudin, le suppléant de la justice de paix dans le canton de Montsauche, M. Cottin, a conduit la campagne électorale comme l'un des principaux agents du candidat bonapartiste. Ce magistrat s'était tellement signalé aux élections du 14 octobre, que la cour de Bourges l'avait condamné pour délit électoral.

C'est seulement aujourd'hui, après l'élection du 7 juillet, que M. Dufaure vient de révoquer M. Cottin.

Le juge de paix du même canton, qui avait fait arrêter publiquement, avant le 14 octobre, et conduire au chef-lieu entre deux gendarmes un partisan du candidat républicain, dans le seul but de terroriser les populations, est encore en fonctions.

Il s'est signalé par le même zèle en faveur du candidat bonapartiste aux élections du 7 juillet.

Son canton a donné quatre cents voix de majorité à M. d'Espeuilles.

Singulière candidature officielle que celle de M. Gudin !

(France)

A la rentrée du 28 octobre, la majorité républicaine comprendra 382 membres, au lieu de 363, avant la dissolution.

Sur les 151 membres, dont se compose la minorité à l'heure actuelle, 139 sont validés. Il reste à vérifier 12 élections à la rentrée; celles de MM. le duc Decazes, de Fourtou, le baron Reille, Abbatiucci, Gavini, la Rochejaquelein, Paul de Cassagnac, de Mon, Malartre, Darnaudat, de Bourgoing et Alfred Leroux.

Les 62 invalidations prononcées jusqu'à ce jour par la Chambre ont porté, au point de vue de la classification des partis, sur 27 bonapartistes et 35 monarchistes.

Sur les 9 invalidés réels, il y a cinq bonapartistes et 4 monarchistes.

Il y a donc jusqu'à ce jour 22 bonapartistes et 31 monarchistes évincés.

Sur les républicains élus dans les cinq séries d'élections, 33 avaient fait partie de la Chambre dissoute et avaient appartenu aux groupes des 363.

Sans tenir compte des deux scrutins de balottage qui auront lieu dans huit jours, on voit qu'il y a 18 républicains nouveaux.

Les invalidés non réélus qui avaient fait partie de la chambre dissoute sont au nombre de 13.

INFORMATIONS

L'Agence Havas communique la dépêche suivante :

Londres, 11 juillet.

On télégraphie au Times :

Sydney, 11 juillet.

La tribu de Bouloupari et une autre tribu se sont soulevées contre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie; ils ont massacré 125 habitants blancs, parmi lesquels des colons, des gendarmes, des femmes et des enfants. Plusieurs cadavres ont été mutilés. Deux postes militaires ont été pris. Le colonel Galli Passebossi a été tué à la tête de ses troupes. On fait actuellement aux indigènes une guerre d'extermination. Les déportés et les forçats sont tranquilles.

Le Journal officiel publie la note, assez embarrassée qu'on va lire :

L'Agence Havas reproduit, d'après le Times, la nouvelle qu'une insurrection grave aurait éclaté parmi la population indigène de la Nouvelle-Calédonie.

Nous ferons observer que ce renseignement émane d'une correspondance particulière de Sydney et que le ministre de la marine n'a reçu du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, aucune dépêche ayant trait à ces événements.

Toutefois, M. le vice-amiral Pothuan a adressé un télégramme au consul de France à Sydney, pour l'inviter à lui faire savoir immédiatement, s'il y a eu, en effet, une insurrection dans notre colonie et à lui donner, dans le cas de l'affirmative, tous les détails parvenus à sa connaissance.

Il est incroyable que le gouvernement n'ait reçu aucune dépêche, car l'Agence Reuter a communiqué aux journaux anglais un nouveau télégramme de Sydney, qui annonce, comme le Times, qu'un soulèvement a eu lieu parmi les indigènes de la Nouvelle-Calédonie; mais il réduit à 85 le nombre des personnes qui auraient été massacrées.

Le colonel Passebossi se trouve dans ce nombre.

Comment se fait-il que nous soyons toujours informés par les Anglais de ce qui se passe dans notre colonie pénitentiaire ?

Comment se fait-il qu'une guerre d'extermination ait pu être commencée contre les indigènes Kanak, sans que le ministre de la marine en sache rien ?

(France.)

Le 10 juillet, a été jugé devant la cour impériale de Berlin, le procès de Hoedel, auteur du premier attentat contre S. M. Guillaume. Les débats ont été très-courts. Hoedel a déclaré n'être pas coupable et a prétendu avoir eu l'intention de se suicider. Il a avoué faire partie d'associations socialistes.

La cour a condamné Hoedel à la peine de mort. L'accusé a entendu la lecture de son arrêt avec une affectation d'indifférence.

Les journaux ont donné comme résultat complet les chiffres suivants pour l'élection de Saint-Girons : M. Sentenac, 4,656; M. de Saint-Paul, 2,253. C'est là une erreur. Voici le chiffre exact des voix obtenues par les deux candidats :

MM. Sentenac..... 10.020
de Saint-Paul..... 7.594

S'il faut en croire un journal du matin, le Siècle, M. le général Borel, ministre de la guerre, aurait invité tous les chefs de corps à faire savoir aux chefs de musique que, par ordre formel, les musiques et fanfares ne devaient, sous aucun prétexte, jouer la Marseillaise.

Lundi, le gérant de la Lanterne a été appelé devant M. Bresselles, juge d'instruction. Le journal la Lanterne est inculpé d'avoir, le 30 juin, jour de la fête nationale, arboré des emblèmes séditieux.

Ces emblèmes, sont, on se le rappelle, des bonnets phrygiens tricolores qui surmontaient les drapeaux dont ce journal avait pavisé ses fenêtres.

Le conseil municipal de la petite ville de Malesherbes (Loiret) vient de prouver le peu de cas qu'il fait du courage militaire et du patriotisme.

Tout le monde se rappelle le beau fait d'armes de Mazagran qui eut, du 2 au 6 février 1840, pour acteurs et pour héros le capitaine Lelièvre et les 123 hommes qu'il commandait.

Le capitaine Lelièvre était enfant de Malesherbes. Ses concitoyens élevèrent, en souvenir du fait d'armes dont il était l'auteur, une colonne sur laquelle furent inscrits les noms des défenseurs de Mazagran.

Le conseil municipal actuel de Malesherbes, obéissant à une inspiration que nous n'avons pas à qualifier, vient de faire abattre la colonne du capitaine Lelièvre.

Le général Chanzy ayant été invité par les officiers de la garnison d'Alger à un punch d'adieu offert au général Wolf, récemment nommé commandant du 13^e corps d'armée, a porté le toast suivant :

Messieurs,

Wantant donner au général Wolf, au moment où il va quitter la division d'Alger, un témoignage de votre sympathie et de vos regrets, vous m'avez demandé d'être des vôtres.

J'ai accepté, avec d'autant plus d'empressement et de plaisir que je partage complètement vos sentiments. Je tiens à vous remercier pour la bonne pensée que vous avez eue de m'y associer.

L'armée, gardienne des grandes traditions qui sont la gloire de notre pays, fidèle aux principes d'obéissance et de discipline qui sont sa force et qui fixent ses devoirs; l'armée dont la France est fière parce qu'elle la sait en dehors et au-dessus de tous les partis politiques; l'armée, dis-je, ne peut s'émouvoir en aucune façon, de ces ingérences plus habiles que désintéressées qui, en dehors des pouvoirs légaux, tendent à se manifester dans toutes les questions relatives à son organisation intérieure ou à l'exercice du commandement.

Je résume dans un toast auquel vous vous associez tous, j'en suis certain, les seuls sentiments qui nous animent.

A la fraternité, à celle qui nous lie tous, officiers et soldats, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune !

A la France, qui sait quelle peut compter sur le dévouement de son armée pour assurer son avenir et sauvegarder sa sécurité !

Au gouvernement de la République, qui a su relever notre patrie de ses désastres et auquel les nations donnent un témoignage si éclatant de confiance et de respect par leur empressement à se rendre à la grande fête de civilisation, de concorde et de paix à laquelle il les a toutes conviées !

Au maréchal de Mac-Mahon, président de la République !

M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce vient de décider qu'au lieu de 1,000 médailles d'or d'une valeur de 750 fr. chacune, il mettrait à la disposition du Jury de l'Exposition 2,500 médaille d'une valeur de 300 fr. chacune.

Cette décision a été prise en raison du mémo et de la valeur des objets exposés.

Nous avons, dit le Républicain de Nîmes, à signaler une nouvelle de la plus haute gravité et malheureusement incontestable. La commission nommée pour étudier la marche du phylloxera a constaté, vendredi matin, sa présence sur des racines de vigne; les cépages atteints par de nombreux insectes sont situés dans un vignoble de la commune d'Ouveillan appartenant à M. le colonel Barille, et contigu à la propriété de M. Toural, membre du comité. Il est malheureux que la présence du phylloxera n'ait pas été constatée par nos sociétés agricoles avant que l'envahissement ait été aussi complet.

La commission chargée de combattre le phylloxera va se réunir immédiatement pour aviser aux mesures à prendre.

Le Pall Mall Gazette publie le télégramme suivant :

Copenhague, 8 juillet.

Les bruits qu'on avait mis en circulation et d'après lesquels la visite du prince Louis-Napoléon se rattacherait à un projet de mariage avec la princesse Thyra sont, à ce que j'apprends de source officielle, absolument inexacts.

Le correspondant du Pall Mall Gazette écrit en outre à ce journal, à la date du 5 juillet, que l'ex-prince Louis-Napoléon, accompagné du comte Morat et de M. Francesco Pietri, est arrivé à Copenhague, dans la matinée.

Bien que l'ordre matériel soit complètement rétabli à Marseille, la question Belzunce reste encore en suspens. Le conseil municipal voudrait que la statue du vénérable évêque, placée en 1852 au haut du cours Belzunce, fût enlevée et transportée dans un musée. Le gouvernement, consulté par le préfet au sujet de ce transfert, a décidé qu'il n'accorderait pas l'autorisation demandée par le conseil de débiter sur l'enlèvement de la statue.

L'état de santé de Nobiling a permis de procéder à un interrogatoire qui a duré le premier jour une heure et le second une heure et demie. Le juge d'instruction (Joh) dirigeait cet interrogatoire auquel assistaient le président du tribunal Krueger et le procureur du roi Tesendorf.

Nobiling déclara qu'il avait des complices, mais dans un sens fort restreint, dans le projet d'assassiner l'empereur Guillaume, il la complotait seul; mais il l'a communiqué à plusieurs individus du parti socialiste qui l'ont pleinement approuvé; il refuse absolument de les nommer.

Il n'y a donc, à proprement parler, pas eu de véritable complot.

Après le second interrogatoire, les médecins constatèrent le retour de plusieurs symptômes alarmants, et l'enquête fut de nouveau suspendue jusqu'à nouvel ordre.

On a beaucoup parlé de façons rudes de M. de Bismarck dans ses rapports avec les plénipotentiaires turcs au Congrès. Voici d'après une correspondance russe, en quels termes le grand chancelier d'Allemagne les a réduits au silence lorsqu'ils ont protesté contre l'occupation de la Bosnie et de la Herzégovine par l'Autriche-Hongrie.

« Mais vous croyez donc sérieusement que nous soyons là pour sauvegarder les intérêts de la Turquie ! Nous avons des intérêts bien autrement graves à sauvegarder, les intérêts de l'Europe, la paix de l'Europe. Qu'est-ce que vous voulez, vous autres Turcs ? Vous ne voulez pas repasser le Bosphore, n'est-ce pas ? Eh bien, vous ne le repasserez pas; on vous jettera dedans si vous faites mine de protester. »

D'après le correspondant M. de Bismarck en prononçant ces paroles, s'était renversé en arrière dans son fauteuil, et lançait aux plénipotentiaires interdits des regards peu rassurants.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIIONALE

Chemin de fer de Paris à Orléans

TRAIN DE PLAISIR

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le dimanche, 28 juillet prochain. Il ne sera admis que des voyageurs de 2^e et de 3^e classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin. Le retour de Paris aura lieu le lundi, 5 août. Prix des Places (aller et retour): Cabors à Paris: 2^e classe, 45 fr.; 3^e classe, 32 fr.

Postes et Télégraphes.

Le public est informé qu'à partir du 16 courant, les bureaux de la Poste de Cahors seront transférés rue du Lycée, maison du Télégraphe.

MAIRIE DE CAHORS

Le Public est prévenu que le dimanche, 21 juillet courant, à neuf heures du matin, sur la place Thiers, seront vendus de gré à gré les matériaux de toute nature provenant de la démolition de la maison Couaillhac.

Nous signalons à qui de droit un abus qui est temps de faire cesser pour éviter de graves accidents.

Les rues du Lycée et Valentré qui sont les plus fréquentées de la ville, conduisent à l'Abattoir. Or, les charriots qui font le service des boucheries, parcourent cette voie plusieurs fois par jour, de toute la vitesse de leurs chevaux. C'est une course folle et vertigineuse, qui pourrait surprendre et écraser des vieillards, des enfants, si on ne mettait bon ordre, le plus promptement possible, à ce qui est évidemment une contravention aux règlements de voirie.

M. l'abbé Rouquié, vicaire à Notre-Dame-la-Fleurie, à Figeac, a été nommé aumônier de l'asile de Leyme, en remplacement de M. Despagnès, nommé curé de Saint-Denis près Martes.

M. l'abbé Schlitz, vicaire de Montcuq, remplace M. l'abbé Rouquié à Figeac.

M. l'abbé Lac est nommé vicaire de Montcuq.

M. l'abbé Darnat, chanoine honoraire de Cahors et professeur depuis longues années au petit séminaire diocésain de Montfaucon, vient de mourir à l'âge de 66 ans.

Les indications prescrites pour la fabrication des cartes postales sont aujourd'hui, modifiées.

A l'avenir, elles ne devront plus porter au recto que les mots: « Carte postale, » en gros caractères, et au-dessous en caractères ordinaires: « Côté réservé exclusivement à l'adresse, » à l'exclusion de toute réclame ou annonce commerciale. Elles devront avoir au minimum 12 centimètres de largeur et 8 de hauteur, et au maximum 14 centimètres de largeur et 9 de hauteur. Le poids ne pourra être inférieur à 2 grammes ni excéder 5 grammes.

Le choix de la couleur des cartes est facultatif; celles qui ne rempliraient pas les conditions indiquées seraient considérées comme lettres, sauf déduction de la valeur du timbre employé; enfin, celles insuffisamment affranchies seront frappés d'une taxe égale au triple de l'insuffisance.

Au dire des journaux de la Dordogne, un petit évènement agricole fait l'objet de toutes les conversations dans la commune de Castels, canton de Saint-Cyprien.

M. Destal (François), propriétaire, a trouvé deux pieds de blé, l'un portant 42 épis et venu sur une muraille, à environ trois mètres de hauteur, l'autre portant 20 épis et venu sur le sol. Ces deux pieds extraordinaires mériteraient assurément de figurer à l'Exposition.

On lit dans la Patrie:

M. Bertrand-Paul Dardignac, artiste lyrique, était attaché en 1875 au théâtre de la Nouvelle-Orléans (Amérique); Mlle Augustine-Victorine Bracq, artiste chorégraphique, à ce moment mineure, faisait également partie de la troupe de ce théâtre.

Le chant et la danse qui se marient souvent sur la scène, firent de même devant l'officier de l'état civil américain. Le mariage s'accomplit aussi facilement à la Nouvelle-Orléans que n'importe quel acte ordinaire de la vie. Ni consentement des parents, ni publications en France, ni rien de toutes ces choses ennuyeuses, bonnes pour l'ancien monde, ne sont pas exigées dans le nouveau.

Le mariage eut lieu le 21 avril 1875. Pendant ce temps, M. et Mme Dardignac, père et mère se livraient paisiblement à l'exploitation d'un hôtel meublé place du Capitole, à Toulouse, sans connaître cette union de leur fils et de Mlle Bracq.

Des indiscretions leur apprirent la bonne nouvelle qu'ils trouvèrent mauvaise, et ils apprirent ce qui s'était passé.

Les jeunes époux sont revenus en France, et M. et Mme Dardignac, père et mère, ont assigné M. et Mme Dardignac, fils et bru, d'abord devant le tribunal civil de Toulouse, et ensuite devant le tribunal civil de la Seine, parce que les défendeurs sont actuellement domiciliés à Paris, pour faire prononcer la nullité de leur mariage.

Les parents attaquent ce mariage, contracté

sans leur consentement, sans publications en France, comme entaché du vice de clandestinité et fait en fraude de la loi française.

Conformément aux conclusions du ministère public, le tribunal a annulé le mariage.

RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG

On lit dans le Journal d'Alsace:

Les grands travaux de la Cathédrale entrepris sur les diverses parties du monument progressent simultanément avec une rapidité faite pour regagner le retard qu'ils ont éprouvé au début de leur conception. Et d'abord, nous pouvons annoncer comme certaine la mise en place, pour le premier août prochain, du grand portail décoratif de la façade principale. Les deux panneaux recouverts d'ornements en plaques de cuivre artistiques sont achevés, et ceux de nos concitoyens qui se trouvent actuellement à Paris, peuvent les voir exposés, rue Féron, près la place St-Sulpice. Le problème qu'a recherché et résolu M. l'architecte de l'œuvre de Notre-Dame dans la restauration des portes de la cathédrale consistait, on s'en souvient, dans la reproduction de ce qu'elles étaient avant la Révolution, c'est-à-dire une œuvre unique; en effet, la décoration de ces portes ne s'était rencontrée jusque là qu'en des édifices, de petite dimension ou dans des intérieurs d'églises, appliquée aux tabernacles, chasses ou reliquaires.

En suivant la trace des clous sur nos anciennes portes, M. Klotz est parvenu à reconstituer les contours des anciens ornements, et c'est à M. Steinheil, notre savant compatriote, qu'est dévolue la tâche délicate de recomposer les dessins mêmes que M. Chertier vient d'achever en plaques de bronze. Le 1^{er} août verra donc aboutir un projet qui, dès 1839, préoccupait le conseil municipal et les admirateurs de la cathédrale de Strasbourg, ce sera un véritable évènement artistique. Passons maintenant dans l'intérieur du monument. L'installation de l'orgue d'accompagnement sur le côté gauche de l'avant-chœur approche de sa fin et sur les échafaudages qui depuis on an cachent à tous les regards les voûtes de l'abside et du chœur, le mystère n'est pas assez profond pour qu'on ne distingue les admirables peintures, presque entièrement achevées, dont M. le professeur Stenilé, de Francfort, a converti l'abside et ses bas côtés (couronnement de la vierge, etc.), ainsi que sur la voûte du chœur même, le commencement du jugement dernier, qui forme le lot magnifique de M. Steinheil, les gigantesques peintures murales, dont on se promet un si grand effet, ont été poussées en ces derniers temps avec une rapidité qui fait honneur aux deux éminents artistes chargés de les exécuter.

Théâtre de Cahors.

Spéctacle du Dimanche, 14 juillet 1878.

MARCEAU

ou les Enfants de la République drame en 5 actes et 10 tableaux, par MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.

On commencera à huit heures très-précises. Une loge spéciale sera réservée aux Rosières couronnées par la Municipalité.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 6 au 13 juillet.

Naissances.

Linac, Marie, à saint-Georges. Salinié, Ezilda, Quai sainte-Catherine. Moncoulié, Léontine, rue Portail-au-Vent. Bonnet, Jean, place Nationale. Frayssy, Antoine, à saint-Georges.

Décès.

Ségoy, Marguerite, 61 ans, place du Christ. Couderc, Ambroise, 62 ans, (hospice.) Vannuci, Edouard, 22 ans, rue Baudus. Couderc, Jeanne, 17 jours, rue Donzelle. Lacroix, Pierre, 68 ans, place saint-Maurice. Marty, Elise, 14 mois, Boulevard Sud.

Pour la chronique locale: A. Layton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 13 juillet, 4 h. soir.

Le traité a été complètement lu et approuvé hier à Berlin; il sera signé aujourd'hui.

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie confirme par dépêche le massacre de 89 personnes, parmi lesquelles le colonel Gally. Le gouverneur dit qu'il est maintenant maître de la situation.

Bourse de Paris

Cours du 13 juillet.

Rente 3 p. % 77.15 4 1/2 p. % 106.75 5 p. % 115.10

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 12 juil., CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 13 juillet 1878. (47)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe Favre.

Seconde Partie.

LA LIONNE

— Il est arrêté?... — Je l'ai vu monter dans le véhicule de Sa Majesté... l'officier... l'excellent seigneur... — A la Bastille! — A la Bastille? — Oui, maman Taupier, à la Bastille! Maintenant que le gueur est en bonnes mains, nous n'avons plus qu'à aller trouver le roi et lui tout raconter. — Il est loin, le roi... — Il est en France depuis trois jours. — A Paris? — Non, à Saint-Denis, attendant la fin de l'arc de triomphe pour passer dessous. — Eh bien! allons à Saint-Denis, Guillaume! — Oui, mais un instant, le roi ne reçoit pas comme ça, et vous avez besoin de repos. — Encore du retard? — Allons, la mère, un peu de calme. — J'en aurai, monsieur Guillaume, puisqu'il le faut! — A la bonne heure! Venez dormir un peu, et vive le roi!

— Il est arrêté?... — Je l'ai vu monter dans le véhicule de Sa Majesté... l'officier... l'excellent seigneur... — A la Bastille! — A la Bastille? — Oui, maman Taupier, à la Bastille! Maintenant que le gueur est en bonnes mains, nous n'avons plus qu'à aller trouver le roi et lui tout raconter. — Il est loin, le roi... — Il est en France depuis trois jours. — A Paris? — Non, à Saint-Denis, attendant la fin de l'arc de triomphe pour passer dessous. — Eh bien! allons à Saint-Denis, Guillaume! — Oui, mais un instant, le roi ne reçoit pas comme ça, et vous avez besoin de repos. — Encore du retard? — Allons, la mère, un peu de calme. — J'en aurai, monsieur Guillaume, puisqu'il le faut! — A la bonne heure! Venez dormir un peu, et vive le roi!

vive fit ériger en 496; mais le véritable fondateur fut le roi Dagobert. A cette époque, où les grands commettaient des crimes dont l'histoire n'a enregistré qu'une partie, les criminels fondaient beaucoup d'abbayes et de couvents en expiation de leurs forfaits. Un jour, Dagobert, jeune encore, et refusant d'obéir à son gouverneur, dont il était mécontent, résolut de se venger de lui. Il prit un rasoir et le saisissant par la barbe, il la lui coupa; ce qui était une punition infamante. Puis craignant le courroux de son père, il courut chercher un asile dans la chapelle de Saint-Denis. Là, paraît-il, personne ne put entrer, saint-Denis, lui-même, défendant l'entrée du sanctuaire. Le saint poussa l'obligeance jusqu'à promettre à Dagobert de le faire régner après son père, s'il était reconnaissant envers lui. Dagobert devint roi tint parole et fit construire une église magnifique sur l'emplacement de la chapelle, et la fit décorer de tout ce qu'il y avait de beau et de riche à l'époque. Il la flanqua d'un monastère et nomma un abbé qui fut aussi comblé de biens. La consécration de la nouvelle église avait été annoncée pour le 24 février 636, mais la cérémonie n'eut pas lieu, et en voici le motif: La nuit du 23, un lépreux s'étant intro-

duit dans l'église pour prier, fut bientôt témoin d'une scène extraordinaire. Jésus-Christ lui-même s'int dit la messe et bénir le temple. Saint-Pierre et saint Paul étaient ses sous-diacres, et saint-Denis, avec plusieurs autres saints, remplissaient les fonctions d'enfants de chœur. Jésus aperçut le lépreux et le chargea d'aller raconter au roi ce qu'il avait vu, et pour que l'ambassadeur fût reçu à la cour, il enleva la lépre et le changea de peau en un instant. On comprend que l'église consacrée par le Christ lui-même n'avait plus que faire des bénédictions d'un évêque. De là, Dagobert accorda à cette abbaye les immunités et les prérogatives qui, sont octroyées à Saint Paul de Rome. L'abbé de Saint-Denis ne relevait que du pape et devenait plus puissant que les évêques et les archevêques. Dagobert voulut que l'abbaye fût son tombeau, et les rois, ses successeurs, continuèrent cette volonté par eux-mêmes. L'abbaye fut de tout temps comblée de présents par les rois de France. Pépin le Bref s'associa avec Fulrad, abbé de Saint-Denis, pour obtenir du pape la consécration de l'usurpation du trône. Sous ce règne, l'abbaye fut détruite en partie et remplacée par de plus vastes bâtiments. C'est à partir de cette époque (775) que les abbés de Saint-Denis devinrent des per-

sonnages politiques. Suger fut le ministre de Louis VI, dit le Gros, puis de Louis VII. C'était un personnage qui marchait escorté de six cents chevaux, à ce que nous apprend la chronique. Après lui, Mathurin de Vendôme devint le ministre de Louis IX. Ce même abbé fit abattre l'église et la reconstruit telle qu'on la voit aujourd'hui. Les maisons de Bourbon et de Guise ne désignaient pas de fournir des abbés à Saint-Denis. Ce fut là qu'Henri IV abjura la religion protestante. Les abbés de Saint-Denis étaient aussi les dépositaires de la couronne, du sceptre, des sceaux, des vêtements et ornements royaux des souverains morts. Ils avaient haute et basse justice, possédaient tous les privilèges et percevaient des redevances dans les fêtes, foires, marchés, etc., etc. Un pêcheur n'avait pas le droit de vendre un gros poisson sous peine d'une amende excessive. Il devait préalablement l'offrir à l'abbé de Saint-Denis. Le monastère était immense et presque toutes les maisons de la ville lui appartenaient. (A suivre.)

LA REVUE DE FRANCE

Sommaire du 1^{er} juillet 1878.

Les Post-Scriptum de Sainte-Beuve, par M. Désiré Nisard, de l'Académie française.
L'amie, nouvelle, par Henry Gréville.
Le socialisme en Allemagne, par M. Alexandre Pey.
Salon de 1878. — La Peinture, par M. Ernest Chesneau.
La guerre d'Orient. — Les deux campagnes d'Arménie, par M. F. Jousset.
Revue de la quinzaine. — Revue musicale, par M. Albert de Lasalle. — Revue scientifique, par M. Ferdinand Delaunay. — Chronique de la ferme et du château, par M. G. de Cherville. — Chronique politique (intérieur), par M. Louis Joly (extérieur), par M. Ch. Hubin. — Finances, par M. G. C. — Notices bibliographiques.
Bureaux de la Revue de France, Paris, 13-15, Quai Voltaire, 13-15.

Quel est le meilleur Journal financier le plus complet et le mieux renseigné?... C'est le **MONITEUR DES VALEURS A LOTS.**
Abonnement : 1 fr. par an, 46, rue Laffitte, Paris.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du **BARRY, de Londres, 31 ans de succès**
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuilleries (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuosités, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorkand, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25. 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ÉTUVES

Établissement d'Hydrothérapie Médical
M. LAGASPIE

Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Catus, depuis quelques années, un Établissement Hydrothérapie, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bains sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.

Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé. Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR
MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.
A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Eaux minérales de Miers
GARE DE ROCAMADOUR
HOTEL CARBOIS
A Alvignac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Établissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

PARIS — EXPOSITION UNIVERSELLE — 1878
Visiter la Maison **« AUX VIEUX GOBELINS »** Rue Laffitte, 27
Anciennes Tapisseries — Ameublements anciens. — Objets d'art — Réparations de Tapisseries.
Renseignements Utiles aux acheteurs et aux Vendeurs d'objets anciens et curieux.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Exposition universelle de Paris en 1878

20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES



SUCCÈS GARANTI

FEU LAUR

DIT

BAUME IGNÉ DES KADURKES

Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.

PRIX DU POT : 4 fr.

TOPIQUE LAUR

DIT

TOPIQUE DES KADURKES

Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés ; il guérit rapidement toute blessure.

PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris,

et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.

Remises aux Concessionnaires.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE DOMAINE DE RÉVILLON

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

A VENDRE

Trois cents VOLUMES environ d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres.

S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS
(7^e année) Rue de la CHAUSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.
Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Trois Millions.
Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers. Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte. Liste des anciens tirages.
Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.
ABONNEMENTS : Paris et Départemens **3 FR. PAR AN**
Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.
L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE un beau **PORTEFEUILLE FINANCIER** avec un Traité de Bourse de 200 pages.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG
Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande.
Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

A VENDRE

UN **HARMONIUM**

PRESQUE NEUF,

Avec colonnes torsées sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris,

Prix : 400 francs.

Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts.

S'adresser au bureau du Journal.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
SEPTIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN **4 FRANCS**
Sémites politiques et financières. — Études sur les questions du jour. — Renseignements détaillés sur les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Travaux, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Émissions des Coupons et leur prix réel. — Vérification des listes de tirages. — Collection des anciens tirages. — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots. PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^r. Première Année
AVEC LA PRIME GRATUITE ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taitbout—Paris.
Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 50, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS
PARAISSANT TOUTS LES DIMANCHES
Propriété de la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT** (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.
1 FRANC Publie immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.
Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

RHUMATISMES, GOUTTE NÉURALGIES guéris en 36 heures, souvent en 24 h. par le **SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER**
SEUL FABRICANT BREVETÉ
Boîte, 3 fr. (2 à 3 boîtes p. une cure) 3 boîtes, 5 fr.
GRAVELLE ET GOUTTE AIGUE guéris par le SALICYLATE de LITHINE
Flacon de 60 Pilules : 5 fr.
PASTILLES SALICYLÉES prévenant et guérissant Rhume, Angine, Grippe, etc. Boîte, 2 fr.
VIN, QUATE, GLYCERINE SALICYLÉES PRÉPARÉS PAR CHEVRIER, PHARM. DÉPOSITAIRE 21, Faubourg Montmartre, Paris.
Eriger marque Schlumberger, seule garantie de pureté.
Dépôt dans les bonnes pharmacies.